



FEDERACIÓN DE COFRADÍAS DE PESCADORES DE CANTABRIA

FÉDÉRATION DES CONFRÉRIES DE PÊCHEURS DE CANTABRIE

REMARQUES CONCERNANT LE RAPPORT SUR LE THON GERMON

I. Suite aux analyses effectuées par les scientifiques, des échanges techniques devraient être initiés pour revoir et modifier la règle de contrôle des captures (HCR), afin qu'elle puisse être adoptée le plus rapidement possible, avec la participation de toutes les parties prenantes et en particulier du secteur extractif, pour que les intérêts socio-économiques soient pris en compte.

II. Bien que la version actuelle réponde aux exigences de la Commission ICCAT, nous pensons que toutes les stratégies de gestion (MSE) devraient être revues afin de repenser certaines questions, comme le système de recompilation de données, les méthodes d'analyse, les processus, etc.

III. Des mécanismes de variation devraient être mis en place, puisque la règle actuelle ne limite pas l'abaissement des totaux admissibles de captures (TAC), et cette variabilité devrait avoir la même amplitude que la limitation des augmentations (+ - 25%).

IV. Il faut intégrer les recommandations 16.06 et 17.04 au nouveau TAC 2022/2023, ainsi qu'au nouveau TAC 2021.

V. Il faut demander instamment que soit résolu le problème juridique de la surpêche pratiquée par certains pays de l'UE, qui a laissé supposer que l'UE, en tant que pays contractant, pratiquait la surpêche, et voir comment la situation peut être régularisée.